REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

ARRETE

fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 29 avril 2004 modifié instituant une commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

VU l'arrêté du 01 décembre 2015 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,

ARRETE :

Article 1er – La composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, instituée par arrêté du 29 avril 2004 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale,
- Monsieur Philippe VINÇON, directeur général de l'enseignement et de la recherche,
- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général,
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- Monsieur Jean CEZARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Basse-Normandie,
- Monsieur Daniel PEZZIN, chef du service régional de la formation et du développement de la région Centre-Val de Loire.

Membres suppléants

- Monsieur Gilles LE LARD, délégué à la mobilité et aux carrières au secrétariat général,
- Monsieur Philippe SCHNABELE, directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche,
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe au sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général,
- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- Madame Isabelle SARTHOU, chef du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- Madame Maryvonne DE MAUREY, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Michel BREGEON	hors classe	UNSA
- Monsieur Max DELPERIE	hors classe	SGEN-CFDT
- Madame Marie-Noëlle AYCOBERRY	1ère classe	UNSA
- Monsieur Luc CHAMPIN	1ère classe	SNETAP-FSU
- Monsieur Nicolas BASTIE	2ème classe	UNSA
- Madame Florence BUISSON	2ème classe	FO

Membres suppléants

- Monsieur Gérard PARISOT	hors classe	UNSA
- Madame Dorlène ORECCHIONI	hors classe	SGEN-CFDT
- Madame Frédérique ELBE	1ère classe	UNSA
- Madame Laurence PERS PHILIPPOUX	1ère classe	SNETAP-FSU
- Monsieur Sebastien VIAL	2ème classe	UNSA
- Madame Cécile WEIDMANN	2ème classe	FO

Article 2 – L'arrêté du 01 décembre 2015 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 17 MAI 2016

Le Sous-directeur
du développement professionnel et
des relations sociales

Yves LE NOZAHIC